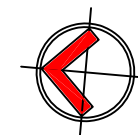
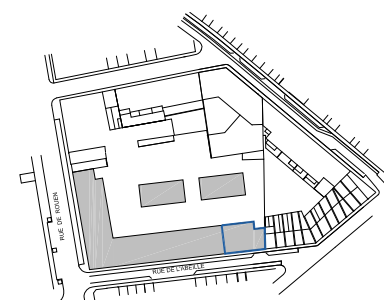


ech 1/100 ème

**PLAN RDC CAGE E  
LOGEMENT N° E1**

PIECES	SURFACES en m <sup>2</sup>
DEGT	3.00
SEJOUR	26.84
WC	1.39
SDE	3.33
CHAMBRE 1	13.96
CHAMBRE 2	13.66
TOTAL	62.18

ANNEXES	SURFACES en m <sup>2</sup>
TERRASSE	6.20
JARDIN	2.61



édité le 17.03.2011

Les équipements de cuisine ne sont pas contractuels. Leur position est indicative. Les cotes et superficies sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et d'exécution. Les retombées de poutres, soffites, les faux plafonds et canalisations ne sont pas systématiquement figurés. Des ajustements techniques peuvent intervenir quant au positionnement des gaines. L'épaisseur des isolants sera déterminée par l'étude technique d'exécution et de ce fait, les indications portées sur ce plan ne sont qu'indicatives.